

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 NF ; ÉTRANGER : 40 NF
(Compte chèque postal : 9063.13. Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 NF

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

1^{re} Législature

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 24^e SEANCE

1^{re} Séance du Mardi 5 Juin 1962.

SOMMAIRE

1. — Nomination d'un membre de commission (p. 1425).
2. — Comité directeur du Fonds d'aide et de coopération. — Nomination d'un membre (p. 1425).
3. — Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations. — Nomination de trois membres (p. 1426).
4. — Discussion sur une motion de censure (p. 1426).
M. Cathala.
Suspension et reprise de la séance.
MM. Legroux, Khorci, Renucci, Marçais, Dronne, Cannat
Renvoi de la suite du débat.
5. — Ordre du jour (p. 1435).

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à neuf heures et demie.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

NOMINATION D'UN MEMBRE DE COMMISSION

M. le président. Le groupe de l'union pour la nouvelle République a désigné M. Ducap pour siéger à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

* (21.)

Cette candidature a été affichée le 30 mai 1962 et publiée à la suite du compte rendu de la séance du même jour et au *Journal officiel* du 31 mai 1962.

Elle sera considérée comme ratifiée et la nomination prendra effet à l'expiration du délai d'une heure suivant le présent avis, sauf opposition signée par trente députés au moins et formulée avant l'expiration de ce délai.

— 2 —

COMITÉ DIRECTEUR DU FONDS D'AIDE ET DE COOPÉRATION

Nomination d'un membre.

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination, par suite de vacance, d'un membre du comité directeur du fonds d'aide et de coopération.

La candidature de M. Palewski a été affichée le 29 mai 1962 et publiée à la suite du compte rendu de la séance du même jour et au *Journal officiel* du 30 mai 1962.

Elle sera considérée comme ratifiée et la nomination prendra effet à l'expiration du délai d'une heure suivant le présent avis, sauf opposition signée par trente députés au moins et formulée avant l'expiration de ce délai.

Avis en sera donné à M. le Premier ministre.

— 3 —

COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Nomination de trois membres.

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination de trois membres de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations.

Les candidatures de MM. Courant, Gabelle et Chapalain ont été affichées le 29 mai 1962 et publiées à la suite du compte rendu de la séance du même jour et au *Journal officiel* du 30 mai 1962.

Elles seront considérées comme ratifiées et la nomination prendra effet à l'expiration du délai d'une heure suivant le présent avis, sauf opposition signée par trente députés au moins et formulée avant l'expiration de ce délai.

Avis en sera donné à M. le Premier ministre.

— 4 —

DISCUSSION SUR UNE MOTION DE CENSURE

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion et le vote sur la motion de censure déposée par MM. Cathala, Picard, Vinciguerra, Delbecq, Lauriol, Marçais, Brice, Legroux, Henri Colonna, Laradji, de Villeueuve, Battesti, Pigeot, Kaouah, Grasset-Morel, Canat, Portolano, Biaggi, Thomazo, Derameli, Béraudier, Miriot, Poutier, Arrighi, Puech-Samson, Molinet, Arnulf, Marquaire, Devèze, Yvon Grasset, Ioualalen, Vignau, Messaoudi, Renucci, Yrissou, Azem Ouali, Deviq, Tebib, Laffin, Ernest Denis, Fraissinet, Le Pen, Joyon, Lacaze, Sid Cera, Jean Bénard, Royer, Caillemer, de Lacoste Lareymondie, Boudet, Caillaud, Baylot, Junot, Vaschetti, Legaret, Abdesslam, Djebbour (application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution).

Conformément à la décision prise par la conférence des députés mercredi dernier, je vais donner la parole à M. Cathala pour défendre la motion de censure en qualité de premier signataire.

J'invite les orateurs désirant intervenir à s'inscrire — s'ils ne l'ont fait déjà — avant dix heures afin que le débat puisse être organisé.

La parole est à M. Cathala. (*Applaudissements au centre droit et sur quelques bancs à droite.*)

M. René Cathala. Mesdames, messieurs, mes chers collègues, lorsque le temps viendra pour l'observateur impartial de dresser le bilan des quelques années que nous venons de vivre, une constatation s'imposera à son esprit.

La V^e République est née de la conjonction de deux forces qui s'opposaient alors : l'Algérie française et la peur du pronunciamiento. Le général de Gaulle a été ramené au pouvoir par les uns et par les autres, par les partisans de l'Algérie française en révolte contre un régime qu'ils accusaient de vouloir abandonner l'Algérie...

M. Henri Duvillard. C'est le Parlement qui l'a ramené au pouvoir.

M. René Cathala. ... et par les défenseurs d'un régime déclinant. Investi le 17 mai au Forum par la clameur populaire pour les sauver de l'abandon et garder l'Algérie française, le général de Gaulle reçut le 1^{er} juin 1958 l'investiture de l'Assemblée nationale pour sauvegarder la démocratie et restaurer l'Etat.

Cette constatation n'est pas nouvelle, mais l'historien y ajoutera celle-ci : les uns et les autres furent victimes d'une gigantesque duperie. Le précédant dans sa tâche, je vais en faire la démonstration et expliquer par là l'esprit et la lettre de la motion de censure que j'ai l'honneur, avec mes amis du groupe du regroupement national pour l'unité de la République et les collègues qui ont bien voulu s'associer à notre initiative, de présenter à l'Assemblée nationale.

Certains ont cru voir dans l'exposé des motifs de cette motion une habileté à laquelle nous entendons rester étrangers. L'habileté, c'eût été de ne pas motiver la motion de censure. Il y avait un précédent. Nous n'avons pas voulu de cette solution de facilité sans rapport avec la gravité des événements. Mais, en limitant notre censure à l'aspect algérien de sa politique, nous serions tombés dans le piège du pouvoir qui excelle dans l'art de muscler les uns en se servant des autres.

M. Henri Duvillard. On ne le dirait pas en vous écoutant !

M. René Cathala. J'y viendrai, monsieur Duvillard.

Elus du suffrage universel, détenteurs à ce titre d'une fraction de la souveraineté nationale, nous avons le devoir de juger une politique dans son ensemble et non pas sous tel ou tel de ses aspects.

C'est particulièrement vrai aujourd'hui, alors que nous nous heurtons à un pouvoir monolithique dont les conceptions s'appliquent d'une manière uniforme à tous les domaines, qu'il s'agisse de la Constitution, des rapports avec le législatif et le judiciaire, du domaine interne ou externe, de la défense, de l'économique et du social.

Notre motion de censure se présente donc comme un jugement global sur une politique qui présente — je le reconnais volontiers — un aspect parfaitement cohérent.

Cette motion constitue également une mise en garde angoissée de tous nos collègues à qui nous voulons dire aujourd'hui qu'ils ne peuvent accepter telle ou telle conséquence de cette politique sans en accepter par avance toutes les conséquences et lui donner leur aval.

Ce n'est pas par hasard que nous avons donné le pas sur nos autres préoccupations aux violations de la Constitution.

La Constitution, c'est le contrat social des Français. Elle s'impose à tous et, au premier chef, à celui qui est chargé de la faire respecter.

La Constitution est ce qu'elle est. Elle est, hélas ! surtout ce qu'on en a fait en dehors des procédures qui avaient pourtant été sagement établies pour compléter, améliorer, perfectionner.

Depuis le fameux « On sait ce que valent les Constitutions », on ne compte plus les violations de cette loi au-dessus des lois.

Nous ne nous lançons pas dans une démonstration de droit constitutionnel qui a déjà été faite dans cette enceinte avec une compétence à laquelle nous ne saurions prétendre.

Il est deux points cependant qui présentent un caractère de particulière gravité car on trouve en eux l'origine de toutes les autres violations.

En premier lieu, la théorie du « secteur réservé », qui ouvre la voie à toutes les autres théories. L'Algérie était la pièce de choix de ce secteur réservé et ceux qui applaudirent alors n'ont pas tardé à s'apercevoir que cette notion pouvait s'étendre à des domaines où ils étaient moins disposés à se saisir de leurs responsabilités.

C'est ainsi qu'en certaines circonstances, peut-être oubliées aujourd'hui, les agriculteurs eux-mêmes se sont vus englobés dans le « tabou », la discussion de leurs problèmes étant alors considérée comme inopportune. Ceux qui ont protesté contre ceci après avoir applaudi à cela étaient bien mal venus.

Si, en effet, on veut bien considérer que, l'Algérie étant le problème principal qui se posait aux Français dans toute son urgence et sa gravité, la représentation nationale et le Gouvernement s'en remettaient au chef de l'Etat et à lui seul du soin de le résoudre, comment imaginer qu'ils pouvaient ensuite lui contester la faculté de traiter à sa manière d'autres problèmes ?

Nous situons sur le même plan les atteintes portées aux articles 20 et 21 de la Constitution dont notre éminent collègue M. Leenhardt soulignait à juste titre l'extrême gravité lors du débat d'investiture le 26 avril dernier.

A ce sujet M. Leenhardt, rappelant que, aux termes de la Constitution, le Gouvernement « détermine et conduit la politique de la nation » et que le Premier ministre « dirige l'action du Gouvernement » posait en ces termes la question suivante au Premier ministre : « Est-ce que vous entendez remplir la mission fixée par la Constitution ou bien allez-vous continuer de faire paraître nous une figuration courtoise et intelligente ? »

A cette question précise, nous attendons toujours une réponse précise.

Force est de nous en tenir à l'expérience et si, comme le rappelait un orateur dans le même débat, M. Debré qui avait le mérite d'avoir des conceptions personnelles a dû en faire abstraction, qu'advient-il de son successeur si ce que le président Paul Reynaud nous en a dit est exact ?

Ainsi donc, par la théorie du secteur réservé et l'abdication du Premier ministre qui a renoncé à ses pouvoirs, il a été possible au chef de l'Etat, dépouillant le Parlement de ses prérogatives et ignorant la volonté manifestée par les populations intéressées, de transformer l'Algérie française, au nom de laquelle il avait été appelé au pouvoir, en Algérie dite nouvelle.

A ce point, une constatation s'impose ou plutôt une comparaison. Regardez, mes chers collègues, l'Algérie d'aujourd'hui et souvenez-vous d'Alger, d'Oran, de Bône et de Constantine, de ces villes et du bled, en mai et juin 1958. Qu'avez-vous fait de la fraternisation d'alors ?

M. Paul Guillon. Et vous ?

M. René Cathala. Je sais qu'une propagande insidieuse a tenté d'accréditer l'idée que ce vaste mouvement de ferveur populaire qui investit en mai 1958 le général de Gaulle n'était qu'une tromperie imposée par la force aux populations musulmanes. Aujourd'hui, la force a changé de mains et pourtant la ferveur a fait place à la violence et le sol d'Algérie n'a jamais été aussi ensanglanté.

M. Paul Guillon. Par qui ?

M. René Cathala. Véritable ou artificielle, en mai 1958, la passion qui étreignait les cœurs nous appelait davantage que cette nouvelle forme du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes à laquelle se référait M. Joxe dans sa dernière déclaration.

J'entends bien qu'on prétend rejeter la responsabilité de ce qui arrive sur ceux qui ont cru trouver dans la révolte le moyen de se faire entendre.

Quelle que soit la position de chacun dans ce drame, n'y avait-il pas un moyen de l'éviter et ce moyen n'était-il pas d'engager la discussion avec les uns comme avec les autres ?

Cette consultation de ceux qui avaient été conviés à « faire le reste » était-elle impossible ? Ce ne me semble pas. J'en veux pour preuve ce qui vient de se passer à Alger : un espoir est apparu comme un fil ténu auquel on voudrait se raccrocher, auquel on n'ose s'accrocher de crainte de le voir rompre, une lueur d'espoir dans le ciel embrasé de « l'aimée et souffrante Algérie ».

Quelle que soit l'issue du dialogue qui se serait instauré entre les deux tendances qui s'affrontent, comment ne serions-nous pas ulcérés en constatant que le pouvoir pour qui « les couteaux au vestiaire » n'étaient en définitive qu'un faux préalable, s'y est refusé ?

On ne discute pas avec les rebelles, a-t-il été affirmé en maintes occasions. Cette affirmation, après Evian, après la restitution de Ben Bella à son auguste protecteur, après la libération de Yacef Saadi, fait figure d'euphémisme.

Aujourd'hui, on pousse des clameurs indignées devant le déchainement des passions qui déferlent sur l'Algérie. On avait oublié les avertissements qui pourtant n'avaient pas manqué. On avait oublié que la violence appelle la violence, que le désespoir amène la révolte.

S'il y avait une justification à la violence — et je ne saurais personnellement m'y résoudre — on la trouverait d'abord dans le fait que le pouvoir, après s'être refusé à toute approche humaine du drame vécu par nos compatriotes, a fait des assassins des interlocuteurs valables, alors que par ailleurs il se refusait de discuter avec les autres, qu'il déniait toute représentativité aux élus qui prétendaient traduire des aspirations considérées comme illégitimes, peut-être en raison des origines de sa propre légitimité. Il faut dire que le choix des moyens ne leur fut pas laissé.

Sans chercher de justification, n'y a-t-il pas une excuse absolue et le pouvoir ne s'est-il pas disqualifié pour juger ce qu'il a engendré ?

N'est-ce pas l'explication d'un verdict récent, que d'aucuns ont trouvé surprenant ?

M. Fernand Grenier. Caste !

M. René Cathala. Pourtant, la juridiction était exceptionnelle et les juges choisis pour les besoins de la cause. Les bons juges du procès Jouhaud sont devenus les mauvais juges du procès Salan. Le bâtonnier Charpentier, avec la haute autorité qui s'attache à son nom, commente ainsi l'acte de décès du haut tribunal militaire : « Quand il appliquait la peine capitale à Jouhaud, il jugeait bien, mais quand il condamne Salan à la détention perpétuelle, il juge mal. Et il a été lui-même condamné à mort. » Me référant toujours à la même autorité, la justice n'est plus « qu'un rouge de l'exécutif ».

Après la dépossession du législatif, l'exécutif s'empare du pouvoir judiciaire. Terrible confusion ! La séparation des pouvoirs, fondement de la démocratie, n'est plus qu'un leurre.

En attendant les condamnations par décret, voici venir la cour militaire de justice. Elle sait ce qu'on attend d'elle ; elle sait ce qui l'attend.

Gageons qu'elle saura justifier la confiance que l'on a mise en elle et que le principal bénéficiaire aura à cœur de témoigner sa reconnaissance pour la rétribution qui lui est versée depuis de longs mois sur les fonds qui échappent au contrôle du Parlement.

M. Albert Marcanet. Ces propos sont scandaleux !

M. René Cathala. Et tout cela pourquoi ? La coercition, appliquée à un degré rarement atteint dans l'histoire de notre pays, a-t-elle modifié en quoi que ce soit les données du problème ?

Le pouvoir n'a même pas été capable de prévoir les conséquences fatales de sa politique. Depuis quelques jours, notre pays connaît de nouveau le spectacle affligeant de l'exode. Les réfugiés affluent dans les ports et sur les aérodromes. Chaque jour accentue le mouvement. Qu'a-t-on fait pour pallier ce drame ? Les discours et les déclarations d'intention ne suffisent pas. Il fallait prévoir et agir en conséquence.

D'ici au 1^{er} juillet, c'est un exode massif qui s'annonce, les accords d'Evian ne contenant pas de garanties réelles. Ces garanties auraient pu être une référence à la Déclaration des droits, une possibilité de recours contre ses violations, un moyen de coercition pour la faire appliquer et, en attendant le temps et les moyens d'organiser le retour vers la mère patrie de tous ceux — je dis bien de tous ceux — qui, quelle que soit leur origine, veulent rester français, leur regroupement dans des zones protégées par la France.

Rien de tout cela n'a été prévu. Plus d'un million d'individus sont donc contraints de fuir devant la menace d'un affreux génocide, et ce avant le 1^{er} juillet. Des hommes, des femmes, des enfants, des vieillards, nos concitoyens, sont ainsi placés devant ce tragique dilemme : partir ou faire un pari sur la mort.

Déjà, en dépit des déclarations officielles et de l'optimisme affiché en haut lieu, les récits abondent de faits qui nous couvrent de honte. Ainsi, après avoir acquitté le prix du voyage que l'on persiste à leur réclamer, des malheureux se retrouvent sans un sou. A Marseille, il leur faut dormir sur la chaussée, devant les hôtels complets ou qui refusent de recevoir les réfugiés.

M. Pascal Marchetti. C'est faux !

M. René Cathala. Monsieur Marchetti, je regrette, mais ce sont des informations que j'ai puisées dans un journal gouvernemental, et les témoignages abondent. (*Mouvements divers.*)

M. Albert Marcanet. Mais non les preuves !

M. Raymond Schmittlein. Ce sont de faux témoignages.

M. René Cathala. Trois cents réfugiés d'Algérie ont, avant-hier, couché sur le trottoir de la Canebière parce qu'ils n'avaient pas trouvé de place dans les hôtels.

M. Raymond Schmittlein et M. Albert Marcanet. C'est faux !

M. René Cathala. Est-il exact que le plan auquel faisait allusion M. Joxe dans sa dernière déclaration prévoit l'installation des réfugiés musulmans au camp du Larzac, où étaient détenus, il y a quelques semaines encore, leurs pires ennemis ? Une prison pour ceux qui méritent peut-être davantage notre sollicitude, car ils nous sont restés fidèles jusqu'au bout !

M. Guy Jarrosson. Très bien !

M. René Cathala. Telles sont les conséquences premières de la politique dont on fait endosser la responsabilité au peuple français, qui ne voulait pas cela.

Les perspectives qu'elle ouvre ne sont pas moins effrayantes. Demain, la France sera enfin réduite à son hexagone. Le pouvoir pourra donner libre cours à ses conceptions en matière de défense, d'alliance atlantique, de politique européenne. Il sera loisible, alors, de faire abandonner par une opinion publique meurtrie dans sa fierté nationale la construction européenne fallacieusement présentée comme une abdication inacceptable de notre indépendance nationale. Ainsi sera perdue la chance ultime du monde libre.

Mesdames, messieurs, au terme d'un exposé où j'ai surtout évoqué le passé, je me tournerai vers l'avenir.

Les perspectives d'avenir sont profondément sombres et inquiétantes. La démocratie se trouve sur la pente dangereuse de l'abandon. Craignons que le pouvoir ne s'oriente désormais vers ce qui est fatal après les choix qu'il a acceptés et qu'il ne soit contraint, par la logique des événements, de se renforcer de plus en plus. Bientôt, ce qui fut appliqué, ce qui fut même réclamé contre ceux qui s'étaient révoltés pourra s'appliquer à d'autres qui se révolteront peut-être à leur tour.

De ces perspectives, personne ne parle, pas plus que du drame économique et des troubles sociaux que ce retour des rapatriés en métropole risque de provoquer.

En particulier, craignez qu'à leur tour nos dirigeants syndicaux ne se voient, pour des raisons d'opportunité, opposer les vertus de l'article 16 !

M. Louis Deschizeaux. Nous ne sommes pas particulièrement inconditionnels mais, vraiment, ce que vous dites sonne faux dans votre bouche.

M. Raymond Schmittlein. Bravo !

M. René Cathala. Mon cher collègue, je n'ai pas dit que vous étiez particulièrement inconditionnel. C'est à l'Assemblée tout entière que je m'adresse et non spécialement à vous.

Je conclus : Nous sommes en présence d'une motion de censure autour de laquelle on n'a pas manqué de répandre toutes sortes de rumeurs.

M. Albert Marcenet. On comptera les voix.

M. René Cathala. Nous les compterons, en effet. Craignez que cette motion de censure ne soit la dernière que vous ayez la possibilité de voter ! (Applaudissements au centre droit et sur quelques bancs à droite.)

M. Roger Souchal. Pourquoi ?

M. Henri Duvillard. Il y a quatre ans que vous dites cela !

M. le président. La séance est suspendue pour l'organisation du débat.

(La séance, suspendue à dix heures, est reprise à dix heures et demie.)

M. le président. La séance est reprise. En application de l'article 151 du règlement, j'ai organisé le débat.

L'ordre et la durée des interventions des orateurs inscrits vont être affichés dans un instant.

La parole est à M. Legroux, premier orateur inscrit.

M. Armand Legroux. Monsieur le président, mes chers collègues, je n'ai pas l'intention de reprendre en détail ni de développer les quatre points de la motion de censure, l'ensemble de ces quatre points ayant été développé d'ailleurs par mon collègue M. Cathala.

Un seul retiendra mon attention, ce qu'on appelle d'un terme abusif, doublement abusif « la politique algérienne du Gouvernement ».

Doublement abusif, certes. Il est difficile, en effet, d'une part d'appeler « politique » la succession des virages, des atterrissements, des reculades enrobés d'un ronron de grandeur et voilés d'un rideau de mensonges qui ont marqué l'action en Algérie de la V^e République. Il est par ailleurs tout aussi abusif d'appeler « gouvernement » l'ensemble des exécutants qui ont formé les différents ministères qui se sont succédé partiellement devant nous.

Aussi bien, ne reviendrai-je pas en arrière, dans une critique amère de ce qui a été détruit avec une sorte de démenace aveugle et continue ; je m'en tiendrai banalement au présent, à l'état de fait actuel, aux responsabilités qu'il implique de la part de nos... « gouvernants » et j'essaierai d'en tirer comme conclusion ce qui à mes yeux peut être et doit être encore tenté pour essayer de limiter les dégâts humains dont vous portez, messieurs, du Gouvernement, la pleine et entière responsabilité.

Je ne parlerai que de ce que je connais et mon propos n'a pas la prétention d'être le reflet de ce qui se passe dans toute l'Algérie. J'habite et je représente encore jusqu'à plus ample informé une partie de l'Oranie, cette Oranie que je connais bien et que je viens au cours des trois derniers jours écoulés de parcourir à mes risques et périls dans sa presque totalité.

Sur tout le territoire que je viens de parcourir, à travers tous les contacts que j'ai pu prendre avec des Musulmans ou des Européens, militaires ou civils, un sentiment s'impose et domine : l'angoisse. Angoisse des Européens ; angoisse des Musulmans ; angoisse des civils et des militaires ; angoisse des campagnes et angoisse des villes ; angoisse des administrés comme de ceux qui les administrent ; angoisse même de nationalistes musulmans très officiels ; angoisse du présent, certes, mais aussi angoisse de l'avenir immédiat et lointain ; angoisse du devenir politique et angoisse du pain quotidien ; angoisse des amitiés détruites, des souvenirs communs reniés et effacés.

Il n'est pas douteux, mesdames, messieurs, qu'à vos yeux cette angoisse n'est qu'une psychose puisque, nous le savons tous, le seul souci de nos gouvernants a été de nous entourer de « garanties multiples » hautement valables et rassurantes.

J'ai encore aux oreilles le concert radiophonique qui a marqué la pantalonnade connue sous le nom de « accords d'Evian », le suspense qu'on avait su créer autour d'elle, la description idyllique faite au pays de ce que seraient les conséquences de ces accords.

Les conséquences, nous les avons maintenant sous les yeux et, au premier chef, la paix, la paix promise, assurée, certaine. Où est-elle, cette paix ? Jamais on n'a autant tué en Algérie qu'au cours des trois derniers mois.

M. Francis Leonhardt. A qui la faute ?

M. Armand Legroux. Certes — et les moyens d'information variés dont dispose seul l'Etat n'ont pas manqué de le souligner — si l'on tue, c'est qu'il existe une O. A. S., elle seule est responsable de la situation, la preuve en est que les campagnes sont calmes. Affirmation rassurante, certes, mais combien mensongère !

Lequel d'entre vous, messieurs du Gouvernement, peut se targuer de savoir ce qui se passe dans les campagnes algériennes ? La France en a fui. Les préfets, les sous-préfets sont dans l'impossibilité matérielle de se rendre dans les territoires dont ils ont la charge. Les S. A. S. ont été dissoutes. L'armée — ou ce qu'il en reste — a été entièrement repliée sur les centres.

Qui peut alors savoir ce qu'il est advenu et ce qu'il advient tous les jours dans ces malheureuses campagnes ? La presse a tout même signalé la disparition d'Européens enlevés, parfois torturés, souvent massacrés. Mais qui donc s'intéressera au sort du fellah, de l'arabe du coin, qu'on a livré pieds et poings liés et sans aucun recours, pas même au G. P. R. A. ou au F. L. N. — qui est en train de donner la preuve de son impuissance, de son incapacité et de sa non représentativité — mais bien à l'A. L. N. ou à ce qui est supposé en tenir lieu, c'est-à-dire le plus souvent à des bandes dites pudiquement incontrôlées, sans que personne ne se demande qui pourra jamais les contrôler, des bandes qui rançonnent, pillent, massacrent et règnent en maîtresses sur le bled.

Oh ! Je suis tout prêt à reconnaître que le F. L. N. officiel, vos interlocuteurs au sens politique rassis et à la modération bien connue s'efforcent par tous les moyens de faire reconnaître leur autorité. Les résultats sont décevants malgré l'aide qu'ils reçoivent de vos services civils ou militaires.

Le résultat de cette action ? Il est devant vous, mesdames, messieurs. C'est cet afflux de « vacanciers en avance », comme les situait récemment M. Boulin, qui se présentent aux aéroports et aux bateaux pour fuir un pays en pleine anarchie, où n'existe plus aucune garantie pour personne ni pour rien. Je serai heureux de connaître la proportion qui existe parmi les rapatriés, entre les bédards et les citoyens. Il est un fait que des villages, des campagnes entières, se sont vidés de leurs habitants européens, abandonnant leurs récoltes sur pied, abandonnant tous leurs biens.

Mais aussi pénible que soit pour eux cette solution de fuite, encore existe-t-elle : entre le ceruciel et la valise, ils ont encore la possibilité de choisir. Mais quel choix restait-il à leurs homologues musulmans ?

Je conçois, mesdames, messieurs, l'étonnement dont peut être saisi le pays devant ce spectacle : comment des gens peuvent-ils être assez fous pour tout abandonner en catastrophe, leurs terres, leurs biens, leurs souvenirs, leurs morts, alors qu'ils ont, comme vous l'avez proclamé *urbi et orbi*, messieurs du Gouvernement, toutes les garanties souhaitables.

Ce malheur tient à deux faits : premièrement, ces garanties toutes verbales, c'est vous qui les avez proclamés, et vous seuls ; or depuis quatre ans, il est peu de paroles sorties de vos bouches qui n'aient été mensongères.

Deuxièmement, ces affirmations verbales se heurtent à ce que chacun voit dans la réalité des faits tous les jours et dans ces conditions la méthode Coué qui vous est chère n'a plus aucun effet sur eux.

La paix dans les campagnes algériennes est donc malheureusement un mythe, un mythe de plus à l'actif de nos gouvernants, mythe agréable et utile à entretenir mais illusoire, comme tant d'autres.

Quant à la paix dans les villes, qui d'entre nous, mesdames, messieurs, oserait dire qu'elle existe ? C'est là un sujet que vous connaissez bien ou du moins dont vous connaissez trop bien l'un des aspects pour que j'y insiste.

Oui, le terrorisme, et particulièrement le terrorisme O. A. S. est inhumain et moralement injustifiable. Les « ratonnades », comme on les a appelées, n'ont pas d'excuse. C'est là, je pense votre opinion, c'est aussi la mienne.

Mais il est deux autres aspects de la question que tout le monde passe sous silence car ils pourraient être gênants. Voici le premier : avec qui la France a-t-elle traité les accords d'Evian, sinon avec une organisation dont la seule valeur a été fondée sur le terrorisme ? (Applaudissements au centre droit et sur plusieurs bancs à droite.)

M. Olivier Lefèvre d'Ormesson. Très bien !

M. Armand Legroux. Vous vous êtes placés, messieurs, ce qui est votre droit, mais vous avez placé aussi la France — cela vous n'en avez pas le droit — sur le même plan que les responsables de Mélouza, les casseurs d'écoles kabyles, les « racketters » de la poste d'Oran, les poseurs de bombes et les tortionnaires. En un mot, vous nous avez placés sur le même rang que des assassins

patentés. De quel droit reprochez-vous alors aux populations qui se trouvent le dos au mur d'employer les procédés que vous avez vous-mêmes sanctifiés ?

Et voici le deuxième point passé sous silence. Quels moyens utilisez-vous actuellement, dans ces villes, pour mater cette nouvelle rébellion ? Qui a institué l'usage des « barbouzes » ? Qui s'appuie dans les grandes villes d'Oran et d'Alger sur une police de densité invraisemblable et d'un recrutement plus que douteux ? Qui a instauré le règne du bon plaisir, des internements gratuits, des brimades continues ? Depuis quand un gouvernement dit républicain utilise-t-il la méthode des notables pris en otages et rendus responsables de ce qui se passe dans leur ville ? (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Depuis quand est-on enfermé pour avoir péché par « omission », c'est-à-dire pour avoir omis de se transformer en propagandiste du pouvoir ?

Un citoyen français qui se réveillerait d'un sommeil de vingt ans répondrait immédiatement : mais ce sont là des procédés nazis, des crimes nazis. L'infortuné, comme il serait dans l'erreur ! Ces procédés sont les vôtres, ces crimes sont des mesures hautement républicaines, destinées à respecter et à faire respecter les droits de l'homme et du citoyen.

La paix donc, promesse majeure, promesse qui vous a permis de gruger le pays une fois de plus, la paix n'est pas là et elle est loin de revenir pour peu que vous continuiez à œuvrer comme vous le faites depuis quatre années de pouvoir.

Le deuxième aboutissement de votre politique algérienne, présenté comme étant dans la nature des choses et porté par un solide bon sens, c'est l'indépendance algérienne dans la coopération. Je me souviens de cette indépendance isolée, présentée il n'y a pas si longtemps comme un « incroyable malheur », conduisant au chaos et à l'anarchie.

Alors, je vous pose la question : où en sommes-nous de cette coopération avec indépendance, qui n'a rien à voir, bien sûr, avec « l'indépendance dans l'interdépendance » et autres turpitudes ? Nous sommes doucement mais sûrement en train de glisser dans une indépendance du type congolais, aussi satisfaisante pour l'esprit qu'elle est réjouissante pour le cœur.

La preuve est faite journellement que plus personne n'a d'autorité sur personne. L'exécutif provisoire ? Par qui sont transmis ses ordres et surtout par qui sont-ils obéis ? Le haut-commissaire et ses satellites ? Leur pouvoir dépasse rarement le cadre édénique de Rocher-Noir. La force locale ? Elle n'a de poids et de pouvoir ni sur l'A. L. N. ni sur l'O. A. S. L'armée française ? Elle est complètement paralysée, violemment écourtée, continuellement comprise. Elle assiste impuissante à l'installation d'une anarchie qu'il lui est interdit de contrecarrer. Elle voit se réarmer, d'abord à ses dépens, par des désertions multiples, ensuite par l'ouverture pudiquement camouflée des frontières, des bandes dont elle connaît par expérience la douceur, la modération et l'esprit politique accompli.

Indépendance, donc, mais qui d'ores et déjà n'a rien d'idyllique. Mais dans ce cadre que peut devenir la coopération ? Coopérer, mais avec qui et par l'intermédiaire de qui ?

Cette race étrange dite « pieds-noirs » qui fut jadis qualifiée par qui vous savez de « ferment de l'Algérie », a disparu ou est en train de disparaître. Il faudra donc la remplacer. Pourriez-vous facilement trouver dans les 17.500.000 « oui » du dernier référendum un nombre suffisant de techniciens pour la remplacer ? J'en doute fort. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Mesdames, messieurs, que reste-t-il du beau château de cartes qui fut et qui est toujours, jusqu'à preuve du contraire la « politique algérienne de la France » ? Il reste une province meurtrie, en proie à l'anarchie sanglante, à l'économie ravagée ; des populations livrées sans recours à ceux qui les ont opprimées pendant huit ans et que la France prétend introniser comme seuls gouvernants possibles. L'amertume, le désespoir, puis la révolte, les révoltes, provoquées par les mensonges, par vos mensonges, par le mépris dans lequel vous tenez cyniquement les hommes, par le mépris des institutions que vous avez créées vous-mêmes, par le mépris de la parole donnée, par le mépris de la souffrance de ceux que vous êtes chargés de protéger.

Résultats brillants, bien dignes de ceux qui ont promu, envers et contre tous nos avertissements, une politique proprement démentielle, appuyée sur l'orgueil d'un seul homme, sur ce dogme proprement incroyable de l'infailibilité d'un seul homme, qui pèse sur le pays. (Applaudissements sur les mêmes bancs — Interruptions au centre et à gauche.)

M. André Fanton. Vous n'avez donc jamais entendu parler du référendum ?

A droite. Crétin !

M. Armand Legroux. Je n'ai pas pu en entendre parler car, bien que Français, je n'ai pas eu le droit d'y prendre part. (Applaudissements et exclamations à droite et au centre droit.)

M. Albert Marcene. Nous ne tolérerons pas longtemps d'entendre encore des insultes du genre de celle qui vient d'être proférée.

M. le président. Monsieur Marcene, j'ai fait observer aux interrupteurs que le terme de « crétin » était peu heureux et que, sans être insultant, il était déplacé.

M. Henri Duillard. Il ne nous étonne pas d'eux, en tout cas. Ils se conduisent constamment comme des voyous !

M. le président. Monsieur Legroux, voulez-vous poursuivre votre propos, je vous prie ? Je demande à nos collègues d'écouter en silence.

M. André Fanton. On ne peut pas écouter n'importe quoi et n'importe qui !

M. Armand Legroux. Mesdames, messieurs, j'arrêterai là cette énumération que je pourrais poursuivre pendant des heures. Si pénible qu'elle soit, elle reste négative. Mais je voudrais néanmoins essayer de conclure sur des éléments constructifs.

Devant un tel tableau, que peut-on faire ?

Deux ordres de mesures s'imposent : la première est une mesure d'urgence, d'extrême urgence ; elle a trait à ce troupeau que l'on appelle les rapatriés ; problème immédiat, dont l'acuité sera de plus en plus grande, au moins jusqu'au 1^{er} juillet.

Comment ce problème se pose-t-il ? En deux termes : il y a d'une part le nombre de rapatriés que peut donner l'Algérie, la terre algérienne ; il est de 1.500.000 au minimum ; il y a d'autre part l'effort que peut accomplir la métropole pour les accueillir. Elle a déjà commencé à s'intéresser au problème et, encore qu'insuffisant, l'effort tant des organismes officiels que des organismes privés, est louable et généreux.

Mais, en tout état de cause et quelle que soit son ampleur, cet effort auquel je rends hommage ne pourra permettre non seulement l'accueil mais aussi le recasement des rapatriés, compte tenu de la cadence de leur arrivée.

Il y a donc une nécessité première, celle de freiner cette arrivée massive et d'essayer de l'étaler dans le temps ; pour cela, il serait bon, je crois, que les gens qui se précipitent actuellement vers les aires d'embarquement aérien ou par navire puissent avoir la certitude que pendant le temps où ils devront attendre leur départ ils seront protégés — ce qui n'est pas le cas — et ils auront aussi la possibilité de vivre ce qui n'est pas non plus le cas. A mon avis, il serait bon d'instituer des aires de regroupement ou de rapatriement, peu importe le terme, effectivement placées sous la souveraineté française avec tout ce qu'elle implique en matière de sécurité et de justice. Ces aires devraient être suffisamment étendues pour permettre un minimum de vie économique pendant les deux, trois ou quatre années que demanderaient le rapatriement rationnel et le reclassement réel des 1.500.000 rapatriés en puissance.

C'est là le problème le plus urgent du point de vue algérien, car ne pas le résoudre entraînera une accumulation de souffrances, voire, à brève échéance, la perte de nombreuses vies humaines.

C'est également un problème majeur et urgent pour la métropole, car s'il est aisé d'accueillir au débarcadère et de soulager de leurs souffrances pendant quelques heures ou quelques jours des gens qui rentrent démunis de tout, c'est une tout autre question de les réintégrer dans une vie économique et sociale normale. Il existe là un ferment de discorde et de trouble qui mérite de retenir votre attention.

Au-delà de ce problème, et dans une perspective optimiste — car je demeure optimiste malgré les misères et les malheurs qui pèsent actuellement sur ma province — essayons de préserver le mieux possible l'avenir.

Des bruits courent depuis plusieurs jours de contacts entre extrémistes opposés. Peut-être eût-ce été le rôle essentiel de la France de provoquer un tel débat et de s'instituer en arbitre. Encore aujourd'hui, si vraiment un tel débat est ouvert, peut-être aboutira-t-il à une solution viable, fédérale ou non, constitutionnellement française ou non, à la seule condition qu'elle soit honnête et exclue à la fois le racisme, le totalitarisme et la démagogie.

Je crains que la France officielle, que vous représentez, messieurs, ne se soit disqualifiée pour jouer ce rôle d'arbitre, car l'arbitre a déjà pris parti et il a pris parti contre ses propres fils, pour l'adversaire d'hier. (Applaudissements au centre droit et à droite.)

L'arbitre a exclu du débat toutes les tendances qui n'avaient pas l'heur de lui plaire et cette exclusion n'a rien, absolument rien de démocratique ni simplement d'humain.

Un arbitre disqualifié...

M. Raymond Schmittlein. Par les joueurs.

M. Armand Legroux. ... n'a plus d'autre rôle que de s'effacer ou de se faire chasser.

Entre ces deux options qui s'imposent ou s'imposeront à vous très vite, il vous reste encore le choix, messieurs. Mais plus pour longtemps. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Khorsi.

M. Jean Biaggi. Voilà le F. L. N. !

M. le président. Avant que M. Khorsi ne prenne la parole, je tiens, monsieur Biaggi, à vous faire observer que l'orateur précédent a pu exprimer les choses les plus dures dans le silence.

Je prie donc ce côté-ci de l'Assemblée (*la droite*) de bien vouloir garder le même silence, car les propos de M. Khorsi lui agréeront probablement moins que ceux qu'il vient d'entendre.

M. Mustapha Chelha. Sinon, recourez à l'expulsion.

M. le président. Monsieur Chelha, laissez-moi présider, ce qui est déjà assez difficile.

La parole est à M. Khorsi.

M. Sadok Khorsi. Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, la motion de censure, objet de ce débat, ne nous surprend ni par sa forme ni par son fond.

Si elle prétend englober plusieurs points de la politique française, elle est destinée, en réalité, à provoquer un débat sur l'Algérie qui n'était pas prévu pendant cette session.

Cependant, dans cette motion de censure, un mot a retenu mon attention. Il s'agit du mot « génocide ». Génocide de qui ? Qui pratique le génocide en Algérie ?

Depuis plusieurs mois, tout le monde sait que l'O. A. S. tire à vue sur les musulmans. Qui a tué les inspecteurs d'académie, les commerçants, les préparateurs en pharmacie, les facteurs et les femmes de ménage ? Qui empêche les ouvriers musulmans de travailler et qui a provoqué l'exode des familles vers les campagnes ? Et l'on accuse les musulmans de pratiquer le génocide ? C'est une aberration ! C'est le voleur qui crie au voleur !

Depuis quelque temps, on emploie certains mots magiques destinés à l'intoxication des esprits. C'est ainsi qu'on parle de « congolisation », de Saint-Barthélemy. Mais nous, musulmans, nous sommes sûrs qu'il n'y aura en Algérie ni « congolisation » ni Saint-Barthélemy. La seule Saint-Barthélemy à signaler est celle de l'O. A. S. puisque plusieurs centaines d'Algériens ont été tués simplement parce qu'ils étaient musulmans.

Malgré cela, la population musulmane des grandes villes a fait preuve d'un sang-froid admirable. Tout le monde le reconnaît, sauf les gens de mauvaise foi.

Comme on l'a fait à la veille du cessez-le-feu, on a créé une psychose de peur parmi la population européenne, lui montrant sous un jour sombre les lendemains de l'autodétermination. Quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse, nous sommes persuadés qu'il n'y aura de la part des musulmans, ni tuerie, ni Saint-Barthélemy. Au contraire, actuellement le départ massif des Européens d'Algérie inquiète vivement les musulmans qui tentent de les rassurer et de les retenir avec eux.

Une véritable campagne de réconciliation entre les communautés est déjà amorcée dans différentes régions d'Algérie. C'est ainsi que la Kabylie vit dans un calme absolu. Les Européens ont repris les travaux dans les fermes et les ouvriers viennent en grand nombre travailler chez eux. Il n'y a ni enlèvement ni imposition forcée. Les Européens ont reçu des lettres de l'A. L. N. les invitant à une coopération sincère, tout en garantissant leur personne et leurs biens. Tous les déserteurs qui ont rejoint l'A. L. N. ont été restitués à l'armée. Contrairement à ce qui a été dit sur la situation des harkis, en Kabylie, ceux-ci n'ont été victimes d'aucune exaction. Certains viennent même d'être recrutés dans la force locale.

M. Ahcène Loualalen. C'est faux !

M. Sadok Khorsi. Quant à la venue des harkis en France, je tiens à préciser qu'il s'agit parfois d'une campagne orchestrée par certains officiers des S. A. S. qui les obligent à quitter le sol algérien. Ils les dirigent même vers leurs provinces d'origine et les implantent dans leurs propriétés. Cela leur procure une main-d'œuvre à bon marché, mais constitue une autre forme de colonialisme.

M. Jean Thomazo. Un tel propos est scandaleux !

M. Paul Godonnèche. Vous préféreriez qu'on les laisse tuer sur place !

M. Sadok Khorsi. On a fait pendant des années de la guerre d'Algérie une guerre des mythes : mythe de l'Algérie française,

mythe de l'intégration, mythe de la troisième force, mythe du M. N. A.

M. Henri Caillemer. Mythe de l'indépendance !

M. Sadok Khorsi. On n'a pas voulu reconnaître une vérité fondamentale, celle d'un peuple qui lutte pour sa dignité et pour sa liberté.

M. Mustapha Chelha. Bravo !

M. Sadok Khorsi. La guerre d'Algérie n'est dirigée ni contre la France ni contre le peuple français, pas même contre les Européens, mais contre le colonialisme qui est un anachronisme à l'époque où nous vivons.

C'est ainsi que malgré les souffrances endurées par la population de l'Algérie, elle ne garde aucune haine contre la France ou contre les Européens d'Algérie qu'elle ne confond pas avec les tueurs de l'O. A. S. L'O. A. S., malgré ses agissements criminels, n'arrivera jamais à nous faire détester la France. Nos sentiments envers la France resteront intacts et nous permettront une coopération loyale et fraternelle, n'en déplaise aux pratiquants de la politique négative et aux nihilistes.

La France n'a pas à rougir des accords qu'elle a signés avec les nationalistes algériens. Ils sont conformes à sa vocation, celle de l'émancipation des peuples qu'elle a civilisés.

Je termine par cette phrase d'Aristide Briand : « Je dis que cette France ne se diminue pas, ne se compromet pas dans sa force quand, libre de toutes visées impérialistes et ne servant que des idées de progrès et d'humanité, elle se dresse et dit à la face du monde : je vous déclare la paix ». (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Renucci. (*Applaudissements au centre droit.*)

M. Dominique Renucci. Tout d'abord, je dois vous faire un aveu : il existe en Algérie des électeurs — de nos électeurs — qui croient encore en l'efficacité du Parlement. Quelle candeur !

Néanmoins, étant leur mandant, je me bornerai à vous lire, monsieur le Premier ministre, deux télégrammes émanant d'eux.

Le premier a trait à l'appel sous les drapeaux des jeunes gens de dix-neuf ans domiciliés et résidant à Alger et à Oran :

« La déclaration de garanties incluse dans les accords d'Evian, chapitre XI (protection des droits et libertés des citoyens algériens de statut civil ou de droit commun), dispose :

« 3. — Les Algériens de statut civil de droit commun seront, pendant cinq ans, dispensés du service militaire.

« Sauf erreur d'interprétation, un Français né en Algérie, âgé de dix-neuf ans, ayant toujours habité en Algérie, est un Algérien de statut civil de droit commun, donc dispensé du service militaire pendant cinq ans à compter de l'autodétermination.

« Comment concilier ces dispositions avec celles de l'ordonnance du 17 mai et de l'arrêté d'application du haut-commissaire en date du 22 mai ?

« L'article 4 de l'ordonnance prévoit que les jeunes gens incorporés en application des articles 1^{er} et 2 suivront le sort de la dernière fraction du contingent de l'armée de terre incorporée avant leur appel, en particulier en ce qui concerne les révisions de position militaire consécutives aux options de citoyenneté suivant l'autodétermination.

« En résulte-t-il qu'ils perdent du seul fait de l'avance de leur incorporation avant le 1^{er} juillet le bénéfice de la dispense qu'ils tenaient des accords d'Evian ?

« Ce serait particulièrement inique, étant donné qu'il s'agit d'un appel partiel et par circonscription territoriale.

« D'une part, alors que l'ordonnance prévoyait l'appel des jeunes gens recensés en Algérie, l'arrêté du 22 mai vise les jeunes gens français de souche européenne domiciliés et résidant à Alger ou à Oran à la date de sa parution.

« Or, les circonstances locales font que depuis plusieurs mois, d'une part, des familles ont été obligées de changer de résidence en raison d'événements locaux, parfois même sur ordre des forces de l'ordre (Oran) : un simple hasard peut donc rendre quelqu'un appelable ou non appelable.

« D'autre part, la preuve de la résidence à une date déterminée est difficile à administrer, donc contestable.

« Enfin, en ce qui concerne le cas des étudiants dont le cours des études a été interrompu par la fermeture des écoles ou des facultés et la suppression des sessions d'examens, certains ont eu la possibilité et les moyens financiers de se transférer en France au cours des mois d'avril et de mai, mais d'autres, faute d'avoir les mêmes moyens, ont pris des emplois dans le commerce, l'industrie ou l'agriculture, ce qui a d'ailleurs permis à un certain nombre d'entreprises de pallier le départ d'autres membres de leur personnel réfugiés en France.

« Les ordres d'appel ont été lancés à la radio le 1^{er} et le 2 juin et l'incorporation doit avoir lieu à partir du 7 juin.

« Si ces textes étaient maintenus, leur application :

« Premièrement, consacrerait des inégalités exorbitantes entre Alger et Oran, d'une part, le reste de l'Algérie, d'autre part, entre les résidents et les non-résidents, tant en raison de l'imprécision du critérium de distinction qu'en raison de l'importance du nombre des départs de jeunes gens en France dans les jours qui ont précédé l'arrêt ;

« Deuxièmement, aurait pour effet de soustraire à une des dispositions de la déclaration des garanties, et cela du fait même de la France, des Français pour lesquels cette déclaration des garanties est présentée comme étant l'une des dispositions les plus essentielles des accords intervenus, le tout à quelques jours de leur mise en application ;

« Troisièmement, risquerait de rendre illusoire et sans effet pour les étudiants domiciliés et résident à Alger et à Oran — soit le plus grand nombre des étudiants d'Algérie — les dispositions envisagées par le ministre de l'éducation nationale concernant des sessions spéciales d'examens en septembre, octobre et novembre 1962. »

L'application de cet arrêté, monsieur le Premier ministre, devrait donc au moins être suspendue.

Pourquoi cette discrimination territoriale, et même raciale ? Pourquoi avoir fixé à 19 ans l'appel de ces jeunes gens qui doivent d'habitude, pour accomplir leur service militaire, rejoindre des unités stationnées en métropole ?

Rendez-vous compte, monsieur le Premier ministre, du traumatisme psychologique que peut causer à ces jeunes gens leur incorporation en métropole. Le leur épargner serait un devoir d'humanité, car il faut rester humain. Evitez-leur cette forme de ségrégation, ce nouveau S. T. O., ce port moral d'une sorte d'étoile jaune, monsieur le Premier ministre.

Voici le second télégramme, beaucoup plus court :

« Devant dissolution proche centres d'aide administrative département Aurès, ex-S. A. S., nous vous demandons respectueusement, primo : intervenir Assemblée nationale... » — quelle candeur ! — « ... pour que situation attachés affaires algériennes soit réglée meilleures conditions : propositions actuellement faites aux attachés équivalent licencié personnels un mois préavis et quinze traitements par année de service ; honneur attirer votre attention sur situation très critique suite cette décision de tous les attachés département Aurès ;

« Secundo : honneur vous demander intervenir énergiquement près ministre affaires algériennes ; » — je regrette son absence.

« Tertio : vous demande présenter projet reclassement des attachés contractuels A. A. fonction publique métropole ou D. O. M. »

Voilà deux points très particuliers — je le reconnais — mais qui doivent tout de même vous inciter à étudier cette situation d'un peu plus près.

Je profite de la présence de M. le secrétaire d'Etat aux « repliés » — sans querelle de mots — pour lui demander ceci : Que sont devenus vos projets de transport et d'établissement des musulmans, des harkis en particulier, qui veulent rester Français ? (Applaudissements au centre droit et sur quelques bancs à droite.)

M. le président. La parole est à M. Marçais. (Applaudissements au centre droit.)

M. Philippe Marçais. Mesdames, messieurs, nos dirigeants français nous disent à chaque occasion : « Nous vous avons fourni un cadre, c'est à vous de le remplir. »

Le cadre, nous le connaissons. Ce sont les accords d'Evian, dont on dit abondamment, ici et ailleurs, ce qu'ils étaient. Nous les considérons, nous, comme la livraison pure et simple ou, mieux, comme l'abandon vulgaire des départements français d'Algérie au F. L. N., assorti de garanties auxquelles nous ne croyons pas, qui seraient accordées aux Européens, mais qui — cela est scandaleux — seraient refusées aux Musulmans.

Quant au remplissage proposé, prôné, c'est une libre discussion entre Européens et Africains, tous considérés comme « Algériens », sous l'égide d'un exécutif tout ce qu'il y a de plus provisoire, discussion qui permettrait aux uns et aux autres d'établir, entre eux, un *modus vivendi* dans l'égalité, la prospérité et la bonne entente.

Cela suppose, bien évidemment, le maintien en Algérie de la masse française qui s'y trouve implantée. Mais, de cela, nous reparlons.

Mais ce que je trouve scandaleux dans le programme officiel, c'est que les intéressés, c'est-à-dire les « Algériens » qui sont invités à remplir ce cadre n'ont, en aucune manière, été appelés

à le fabriquer. Il n'a pas été voulu, façonné, approuvé par eux, avec les dimensions, la forme, la perspective de leur choix, ce qui eût été le fait d'une authentique et véritable autodétermination.

Non, de ce choix, les intéressés ont été d'avance et systématiquement écartés. On leur a non seulement fourni le cadre, mais on le leur a imposé.

Eh bien, mesdames, messieurs, ce n'est pas un cadre, c'est un carcan et — je pourrais presque le dire — c'est la cage du cardinal La Balue. (Applaudissements au centre droit.)

Dans ces conditions, il est tout à fait normal que, placés devant la cage qui doit les enfermer, les Français d'Algérie, muselés, contraints, brimés, mitraillés, saignés, égorgés, et — il faut le dire parce que cela est — battus dans le combat héroïque qu'ils ont eu à soutenir jusqu'ici, les Européens d'Algérie essaient de se sauver pendant qu'il en est encore temps ; d'où l'exode massif de ces foules qui se pressent aux aéroports et aux quais d'embarquement. C'est la preuve manifeste que l'Algérie dessinée dans les accords d'Evian, par un vainqueur qui est le F. L. N. et par un vaincu qui est la France, est tenue pour invivable par les « Algériens » eux-mêmes. Ils savent fort bien ce qui les attend, une fois que la cage sera refermée, c'est-à-dire à partir du 1^{er} juillet.

Ce flot impressionnant de fuyards, dont l'exode est parfaitement justifié et compréhensible, bouleverse les Français de métropole qui prennent enfin conscience de l'ampleur et de la gravité du drame. Mais il épouvante le Gouvernement français qui ne peut faire face à ce flot et qui, au reste, n'y tient pas. Enfin, il ennuie fort le F. L. N. car celui-ci voit lui échapper cette substance vitale qui constitue la richesse réelle, présente, de l'Algérie.

Je me rappelle le propos d'un mien ami qui a eu la chance de mourir, il y a quelques mois, parce qu'il était musulman et Français et que son cœur eût été vraiment déchiré dans les circonstances actuelles, je veux parler de Salah Bouakir. Il me disait : « Que l'on comprenne bien que la vraie richesse de l'Algérie, c'est l'Européen. »

L'Européen ne peut plus rester en Algérie et l'Algérie perd sa richesse.

D'où les paroles identiques de nos ministre et haut-commissaire chargés des affaires algériennes et — je risque le mot — de leurs complices, nos maîtres F. L. N. : « Ne partez pas, Français d'Algérie, demeurez là où vous êtes ; l'Algérie a besoin de vous. »

Mais les uns disent tout bas : « Nous ne sommes pas préparés à vous accueillir et, au reste, nous ne voulons pas de vous en métropole. »

Quant aux autres, ils pensent tout bas : « Ne vous en allez pas d'un seul coup, tous en même temps, car cela gênerait fort l'administration et l'économie du gouvernement que nous allons avoir à gérer demain. Plus tard, nous ferons en sorte que vous déguerpiessiez par petits paquets dont nous saurons nous-mêmes doser le contenu, l'importance et le rythme. Mais, pour l'instant, nous avons besoin de bons bras et de bonnes têtes françaises pour faire tourner la machine. »

Il ne fait de doute pour personne que le Gouvernement français ne tienne nullement à voir débarquer, en quelques semaines, une masse énorme, je ne dirai pas de rapatriés, parce que l'Algérie était leur patrie, mais d'émigrés ou de réfugiés. C'est pourquoi le Gouvernement français — et je m'en excuse auprès de M. Boulin qui est le maître en la matière — ne met pas à leur disposition les moyens de transport appropriés.

Je vous le prouverai tout à l'heure, monsieur Boulin. D'ailleurs, le spectacle de ces foules humaines qui sont parquées comme des bêtes aux abords des aéroports est la preuve manifeste de ce que j'avance.

Il n'y a d'ailleurs pas que les « Européens » d'Algérie qui vivent dans cette attente angoissée du départ.

Il y a de très nombreux Musulmans qui font ou qui feraient de même s'ils le pouvaient.

En bref, il y a tous les Français, Musulmans ou non-Musulmans, qui veulent demeurer Français et qui ne peuvent plus l'être en Algérie.

Un Musulman me disait, il y a quelques jours à l'aéroport de Maison-Blanche : « Il y aurait quatre à cinq millions de Musulmans à rapatrier si on leur laissait le choix et si on leur en donnait les moyens. »

Il n'est pas de constat de faillite plus éclatant de la politique gaulliste en Algérie. Une politique qui aboutit à faire partir les gens en masse, c'est une politique catastrophique, c'est un échec scandaleux. (Applaudissements au centre droit. — Murmures à gauche.)

M. Henri Duvillard. Et l'O. A. S. ?

M. Philippe Marçais. Dans tous les halls d'aéroports et aux abords des quais transformés en véritables camps d'émigrants, avec tout le cortège de détresses imaginables, on voit de tout, des ruraux, des citadins, des villageois, des employés, des artisans, des commerçants, des fonctionnaires, des riches, des pauvres : on voit des familles musulmanes. J'ai même vu vendredi, dans leur costume traditionnel, des juifs des territoires du Sud qui, sans doute pour la première fois depuis des siècles, quittaient leur village natal, leur terre ancestrale.

Aux yeux de tous s'affirme inadmissible, invivable, l'Algérie F. L. N. voulue par les accords d'Evian, ces accords déjà mille fois violés par le F. L. N. sans que la France ait l'air seulement de s'en apercevoir.

Le Gouvernement prétend déployer un effort considérable pour satisfaire les demandes de départ. Eh bien, c'est un étalage de bonne volonté que, pour ma part, je considère comme mensonger.

D'abord, on fait payer à nos compatriotes d'Algérie, quelle que soit leur situation de fortune, le prix de leur passage à l'arrivée.

Je considère cela comme un scandale. Le rembarquement de Dunkerque, que je sache, était gratuit. (*Applaudissements au centre droit. — Mouvements divers.*)

Qu'on juge la pénurie financière de ces émigrants qui déjà doivent tout abandonner et qui, de surcroît, doivent acquitter le prix de leur passage.

Ensuite, loin d'augmenter le trafic maritime, on l'a considérablement réduit depuis quelques mois. Il y avait au moins cinq bateaux par semaine sur la ligne Alger-Marseille ou Port-Vendres. Nous en avons, maintenant, à peine deux et la situation est comparable, sinon pire, dans les autres ports.

Or, cela est un fait, seul le transport maritime permettrait à ces malheureux d'emporter davantage de bagages. Oh ! pas grand chose ! quelques valises, car je vous signale que désormais la Compagnie de navigation mixte et la Compagnie générale transatlantique, auprès desquelles je me suis informé, n'acceptent de transporter dorénavant ni cadres de déménagement, ni voitures automobiles.

Dans le même temps, j'ai appris hier que le syndicat national des déménageurs français a décidé la fermeture des maisons de déménagement en Algérie pour la quinzaine, qui vient.

M. Abbès Moulsehoul. Mais qui incendie les cadres dans les ports ?

M. Philippe Marçais. Dans le même temps, je vous le signale, les transitaires d'Alger ont toutes possibilités pour charger primeurs, légumes et fruits, permettant ainsi à la métropole d'acheter les primeurs qu'elle n'a pas encore. Cela entretient tant bien que mal l'économie d'une Algérie qui va appartenir au F. L. N.

Chaque jour on nous parle de 2.000, 3.000, 4.000 personnes transportées et l'on veut faire croire à l'opinion que tous les moyens possibles sont mis en œuvre. M. Boulin se déclare même très satisfait des conditions matérielles dans lesquelles les voyageurs attendent leur départ puis sont reçus à leur arrivée. Pour ma part, je passe mon temps à faire la navette entre Paris et Alger. Le spectacle que je vois au départ des aérodromes n'est pas conforme à cette constatation.

J'estime donc que le mensonge du Gouvernement est flagrant quand il veut donner à l'opinion le sentiment que tout est fait pour satisfaire ces malheureux qui veulent partir d'Algérie, que la France est libérale, grande, généreuse, de même qu'éclate le mensonge de la liberté des départs laissée à ceux qui le désirent. Peuvent-ils partir les otages qui sont maintenus dans les camps d'internement et d'hébergement ? Peuvent-ils partir ceux dont on fait attendre interminablement les autorisations de voyage ? Peuvent-elles partir enfin les foules de Musulmans candidates elles aussi à l'exode ?

Le sujet est inépuisable et je pense que d'autres après moi en parleront. A Soukel Tenin, trente familles sont prêtes à partir et ne le peuvent pas.

A Méralitine-Barika, soixante-dix familles ne peuvent pas partir non plus. A Chetnah près de Biskra, 500 personnes candidates au départ ne peuvent pas partir. A Ménaa, dans l'Aurès, 35 familles, à Bayou-Arris, 1.000 personnes, à Berhoun, 60 familles ne peuvent partir.

On pourrait, je crois, allonger la liste des personnes qui veulent partir d'Algérie et qui ne le peuvent pas, nonobstant les démonstrations de bonne volonté dont le Gouvernement fait étalage.

Quant aux transports par avion dont je vous ai dit tout à l'heure qu'ils étaient extrêmement onéreux et qu'ils offrent de faibles possibilités de bagages personnels, ils pourraient être, pour réaliser un véritable pont aérien, infiniment plus nombreux.

Actuellement, ce n'est pas un pont aérien, contrairement à ce qu'on a dit ; c'est une toute petite passerelle. Voici les moyens que pourrait mettre en œuvre la seule compagnie Air France — je le tiens de ses bureaux :

Bocings : nombre 20, passagers 150, rotations 4 par jour, soit 12.000 passagers par jour.

Bréguets : nombre 11, passagers 110, rotations 3, soit 3.630 passagers par jour.

Super Constellations : nombre 20, passagers 190, rotations 4, soit 8.000 passagers par jour.

Caravelles : nombre 32, passagers 80, rotations 4, soit 11.240 passagers par jour.

Si l'on faisait cet effort, on pourrait transporter, seulement par avion, près de 35.000 personnes par jour. Or, on nous parle de 2.000, 3.000, 4.000 personnes. C'est vous dire que l'effort est hors de proportion avec les besoins. C'est vraiment un étalage hypocrite de bonne volonté qu'on fait et non une démonstration véridique.

D'autres que moi vous ont parlé et vous parleront certainement à cette tribune du lamentable problème des harkis et des mokhaznis, de ces hommes indéfectiblement fidèles à la France, qui sont en péril de mort et à qui, je le crains, on accorde très parcimonieusement, quand on ne refuse pas, le refuge de la France. Quand, pour pallier la carence et la mauvaise volonté de la France, des efforts privés et individuels sont déployés, en particulier par les officiers S. A. S. qui, contrairement à ce qu'on a pu dire ne forent pas les gens à partir — ah ! les pauvres gens ils seraient bien en peine de forcer quiconque en Algérie — simplement parce qu'ils ont donné leur parole d'honneur aux hommes qu'ils commandaient de les défendre ou de les empêcher de mourir, de même qu'ils ont donné aux populations qu'ils administrent leur parole d'honneur — la parole de la France, souvent — de les protéger et de les emmener au loin si les choses tournaient mal, eh bien ! on qualifie ces efforts de manœuvres de subversion politique. C'est une manière d'éviter qu'il y ait trop de rapatriement et trop de recasement en France.

En bref, nous estimons, en Algérie, qu'il ne pouvait se concevoir un abandon plus total, plus abject et plus déshonorant de tant de Français, réalisé par la France elle-même.

Que l'on sache bien, pour que tous ceux qui, se sentant Français, veulent le rester et acceptent de demeurer en Algérie, qu'il manque à cette Algérie, qui a été façonnée de façon si détestable par le racisme fondamental, l'inhumanité foncière du « prince qui nous gouverne », quelque chose qui, dominant les garanties, les rendrait réelles, effectives : la caution supérieure que ce même général de Gaulle s'était engagé sur l'honneur à maintenir en Algérie et que votre prédécesseur, monsieur le Premier Ministre, nous a à nouveau affirmée ici, à plusieurs reprises, c'est-à-dire la présence de l'armée française.

L'armée, elle devait être là, protectrice des nationaux français et garante de leurs droits. Elle n'est plus là si ce n'est sous une forme résiduelle trop souvent déshonorante pour les Français, pour tirer sur les foules, mitrailler les façades et procéder à des rafles de jeunes gens. (*Protestations à gauche.*)

M. Roger Souchal. Et se faire assassiner par les « Européens » d'Algérie !

M. Max Montagne. Nos soldats se font tuer par l'O. A. S.

M. Philippe Marçais. A partir du moment où l'armée française s'en va, suivant le processus d'un dégagement officiel ou sournois qui, en quelques semaines, a fait disparaître « sans tambour ni trompette » — c'est le cas de le dire — le drapeau tricolore là où il flottait à l'intérieur de l'Algérie, à partir du moment où l'armée française a fait désarmer honteusement les supplétifs, les laissant égorger ou les forçant à rejoindre le F. L. N., à partir du moment où l'armée française a livré par son départ l'Algérie entière au F. L. N., à l'exception de quelques noyaux citadins, les Français d'Algérie, qu'ils soient ou non musulmans, ont complètement perdu confiance et le sol de l'Algérie leur brûle les pieds.

Ce n'est certes pas moi qui blâmerai leur comportement. Il n'est pas question pour eux de recouvrer la confiance perdue et de demeurer en Algérie, s'ils n'ont plus la protection effective d'unités de l'armée française dignes de ce nom.

Qu'on maintienne l'armée française en Algérie, comme on l'a promis, comme on s'est engagé à le faire, et les Français demeureront en Algérie !

Sinon, qu'on leur donne tous les moyens, si immenses qu'ils soient, de se rapatrier, même si cette patrie est une marâtre, même s'ils doivent émigrer ensuite ! Qu'on mette en œuvre pour eux tous les moyens de transport français ou étrangers.

Les Français de métropole, pas plus que les citoyens du monde libre, n'ont le droit de demeurer indifférents à l'élan

angoissé, pleinement justifié, de ces Français d'Algérie qui veulent fuir une terre déjà livrée à l'ennemi.

Ils ne veulent pas demeurer en Algérie comme otages et je suis avec eux dans ce sentiment. (*Applaudissements au centre droit.*)

M. le président. La parole est à M. Dronne.

M. Raymond Dronne. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, je saisis l'occasion de ce débat pour évoquer brièvement trois problèmes sur lesquels j'aimerais connaître l'opinion du Pouvoir.

Il s'agit des militaires français faits prisonniers par l'A. L. N., de l'application des accords d'Evian dans le bled et du sort des Musulmans fidèles à la France.

Voyons d'abord le problème des Français qui ont été fait prisonniers par l'A. L. N.

Les chiffres avancés, selon des informations émanant du ministère des armées, ont varié. On indiquait à la fin de l'année dernière et au début de cette année un nombre oscillant entre 340 et 350. Puis, on l'a diminué et on a parlé de 150 ou même de 100 prisonniers. Dans la réalité des choses, une douzaine de prisonniers français, pas plus, ont été libérés après les accords d'Evian.

De notre côté, nous avons libéré la quasi-totalité des prisonniers que nous détenions, lesquels étaient en minorité de véritables combattants et en majorité des tueurs et des égorgeurs.

Je demande à nos négociateurs d'Evian comment cette question a été débattue et quelle réponse ils ont reçue de leurs interlocuteurs du F. L. N.

De deux choses l'une : ou le problème a été évoqué, et nos négociateurs ont été trompés, ou le problème ne l'a pas été, et nos négociateurs ont failli à leur devoir et à leur mission. (*Applaudissements à droite et au centre droit.*)

300 ou 400 prisonniers, c'est peu, me diriez-vous.

D'abord, il y a le principe. Il y a aussi l'angoisse des familles qui avaient espéré revoir un des leurs et qui maintenant ont conscience, au fur et à mesure que le temps passe, qu'elles ne le reverront jamais et que leur fils ou leur mari a été abominablement tué, éborgné dans les camps de l'A. L. N.

Passons maintenant à l'application des accords d'Evian dans le bled.

Une information dirigée jette pleins feux sur les événements abominables qui se déroulent dans les villes, en particulier à Alger et à Oran. Mais sur ce qui se passe dans le bled, c'est le black-out à peu près total.

Bien sûr, il est parfois difficile d'avoir des informations du bled. Bien sûr aussi, la situation varie selon les lieux. On peut citer telle ou telle région de Kabylie à peu près calme. Hélas ! il n'en est pas de même dans la plupart des autres régions.

Les accords d'Evian prévoyaient que les chefs des willayas viendraient discuter avec les commandants de secteur de l'armée française de la délimitation des zones d'implantation de l'A. L. N.

Cela n'a pas été fait. La plupart des commissions mixtes de cessez-le-feu n'ont jusqu'à maintenant pas été constituées. Dans l'Est constantinois, par exemple, il ne s'est présenté qu'un seul officier subalterne de l'A. L. N. pour constituer ces prétendues commissions.

L'A. L. N. a profité du retrait de l'armée française pour s'implanter, au mépris total des accords. Au fur et à mesure que l'armée française quittait un poste ou une région, les soldats de l'A. L. N., quelques heures après, venaient, en armes, contrairement aux accords, l'occuper et commençaient à y exercer des exactions de tous ordres, prélevant l'impôt, arrêtant les gens, les emprisonnant et parfois les massacrant.

En réalité, la plupart des responsables de l'A. L. N. sont restés dans la clandestinité et n'ont eu qu'un objectif : poursuivre et compléter leur implantation, prendre le contrôle total du bled à la faveur d'accords que, de notre côté, nous respections, alors qu'eux ne les respectent pas.

Je voudrais connaître l'opinion du Gouvernement sur cette question essentielle.

Enfin, il y a le problème qui a été évoqué tout à l'heure : le sort des Musulmans fidèles à la France.

Vous connaissez le drame de ces hommes qui avaient cru dans la parole de la France, qui lui avaient fait confiance, qui se croyaient Français pour toujours, des Français à part entière.

Les plus fidèles d'entre eux, les membres des ces harkas, de ces maghzen, de ces autodéfenses des villages ont été désarmés et abandonnés. Ils ont été parfois désarmés dans des conditions abominables et honteuses.

Tel a été le cas de la harka de Bayou, localité située entre Lambèse et Aris. Cette harka s'était remarquablement battue à nos côtés et ne voulait pas rendre ses armes. On lui

a envoyé deux officiers français et, pour leur donner plus de crédit, on les a habillés en parachutistes. En effet, les parachutistes ont la confiance des Musulmans, qui croient ce qu'ils disent. Ces deux officiers français ont dit aux harkis : « Déposez vos armes, nous allons les ramasser, mais nous allons vous en donner d'autres, plus modernes ».

Ces hommes, trompés, ont remis leurs armes, qui ont été emportées. Ils sont restés, les mains nues, face aux tueurs du F. L. N. qui sont venus occuper leur village.

Je pourrais citer beaucoup d'autres exemples, mais il me faudrait beaucoup trop de temps pour vous lire la longue liste que j'ai sous les yeux.

Certains harkas ne se sont pas laissés faire et n'ont pas voulu déposer leurs armes. La plus connue est celle de Fouch-Toub, dans la région de Batna. Il s'agit d'un groupement armé de cinq mille personnes environ, plus qu'une véritable harka, qui a pris le maquis, a gagné la montagne et se trouve dans une situation singulière, entre les troupes de l'A. L. N. d'une part qui, connaissant le courage et le mordant de ces hommes, n'osent pas les attaquer, et les troupes françaises, d'autre part.

Je voudrais, à titre d'exemple, citer le cas du maghzen de Rouached. Rouached est un village de l'arrondissement de Mila, dans le département de Constantine.

Il y avait à Rouached une harka, un maghzen et une auto-défense de village, composés de gens qui se sont remarquablement battus dans une région difficile. Nombreux parmi eux sont ceux qui ont eu des parents, leurs fils ou leur femme égorgés par le F. L. N.

Eh bien ! à eux aussi, on a fait rendre les armes. A ceux qui manifestaient une certaine mauvaise volonté, on a même dit : Si vous ne rendez pas vos armes, nous enverrons des troupes françaises pour vous contraindre à les remettre.

Ils ont donc remis leurs armes. Menacés, privés de leurs moyens de défense, ces hommes demandent maintenant à la France l'hospitalité.

Le chef moral du maghzen qui est le garde champêtre du village, Mechitoua Tayeb, titulaire de plusieurs citations, médaillé militaire, est venu en France pour exposer son cas.

Si je ne m'abuse, monsieur le secrétaire d'Etat aux rapatriés, il était déjà venu vous trouver en septembre 1961, quand il a constaté l'évolution d'une situation dont il craignait les aboutissements ; il a eu une entrevue avec vous à Libourne, je crois, en présence du maire d'Angoulême, notre ancien collègue M. Thébaud.

L'affaire a pris par la suite des développements. Après vous, les hommes de Rouached se sont adressés à Mlle Sid Cara, alors secrétaire d'Etat dans le Gouvernement de M. Michel Debré. Dès le mois d'avril, quand ils se sont sentis davantage menacés, ils ont eu recours au maire d'Angoulême, auprès duquel ils ont reçu bon accueil. Le conseil municipal d'Angoulême a acheté un château à leur intention. Il a même voté des crédits pour leur permettre de vivre pendant un an.

Aux dires des témoins, la séance du conseil municipal au cours de laquelle furent votés ces crédits fut particulièrement dramatique et émouvante ; le représentant de ce petit village de Rouached, exposant son drame et celui des siens devant ces Français de la métropole qui se montraient compréhensifs, a achevé son allocution en sanglotant.

Or le rapatriement de ces gens dont la vie est en péril n'est toujours pas effectué. On a estimé dans les ministères à Paris qu'il n'y a pas urgence.

Il s'agissait, pour la totalité des membres de l'autodéfense, de la harka et du maghzen, de deux cents familles. Ce chiffre a été réduit à 60, puis à 30 chefs de famille, les plus menacés. Ce sont des hommes qui se sont battus à nos côtés. Je prends ici quelques fiches : l'un a cinq citations, la médaille militaire, la médaille de la valeur militaire ; l'autre a deux citations, la médaille de la valeur militaire ; un autre, enfin, a trois citations, dont une pour avoir sauvé un officier français sous les balles.

Il est vrai qu'aux yeux du Pouvoir actuel la vie d'un officier français ne compte peut-être pas beaucoup ! (*Protestations à gauche et au centre.*)

M. Guy Fric. C'est vous qui dites cela ? C'est indigne de vous !

M. Raymond Dronne. Un autre a sauvé un jeune soldat du contingent, ouvrier chez Citroën ; il l'a ramené sur ses épaules, blessé grièvement, à contre-pente, sous le feu de l'ennemi.

Ne pensez-vous pas que ces hommes ont droit à autre chose qu'à des imprécations et à l'ingratitude, qu'ils ont droit à la reconnaissance de la France ? (*Applaudissements à droite, au centre droit, sur certains bancs au centre et au centre gauche.*) Ils sont menacés ; ils savent bien qu'aujourd'hui ou demain, s'ils restent là-bas, ils sont voués à l'égorgement.

Leur rapatriement en France a été préparé, on leur a donné l'assurance qu'on s'occupait d'eux, mais tout a été fait pour retarder l'opération. On leur a demandé des certificats d'hébergement et des certificats de travail. Ceux-ci ont été fournis, mais ils n'avaient pas le visa du sous-préfet d'Angoulême. Et, tout dernièrement, fin mai 1962, le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes a répondu : « Ces gens sont protégés et ne risquent rien. »

Permettez-moi de vous donner lecture d'un document, un seul parmi un volumineux dossier. C'est une lettre de M. Mechitoua Tayeb, le représentant de ces moghzani fidèles, qui écrit au maire d'Angoulême :

« Monsieur le maire, je profite du repos de l'Aid el Kebir pour vous envoyer quelques nouvelles de Rouached. Depuis le cessez-le-feu, tout va mal ; la situation se dégrade de jour en jour. De plus en plus, tous les moghzani ont été désarmés, ce qui fait que nous ne sommes même plus en mesure de nous défendre. Si nous sommes encore ici dans quinze jours, nous risquons d'être égorgés. Je vous rappelle à ce sujet que six membres de ma famille ont déjà été égorgés au début de la rébellion. Il y a également de nombreux ex-harkis qui ont été égorgés dans la région. »

Monsieur le Premier ministre, je vous demande d'entendre ce cri de détresse du maghzen de Rouached et aussi celui de tous les autres maghzen, harkas et autodéfenses. L'exemple que je vous ai cité n'est qu'un cas entre beaucoup d'autres.

Des hommes, des femmes avaient fait confiance à la France. La France leur avait donné sa parole par l'intermédiaire des cadres civils et militaires qui étaient sur place. Ceux-là ne l'ont pas fait de leur seule initiative, ils l'ont fait parce que cela entrainait à l'époque dans le cadre d'une certaine politique gouvernementale.

Eh bien ! nous ne pouvons pas abandonner à la mort, à une mort atroce, ceux qui nous ont été fidèles. Puisque nous ne sommes plus en mesure de les protéger, que nous n'avons pas respecté la parole de la France, il faut au moins que nous puissions les accueillir chez nous, en France métropolitaine. Il le faut pour l'honneur de la France. (Applaudissements à droite, au centre droit, sur certains bancs au centre et au centre gauche.)

Une politique menant à l'indépendance de l'Algérie pouvait se concevoir. Ce n'est pas celle que j'ai défendue, ce n'est pas celle que je défends. Elle était concevable sous certaines conditions, qui ne sont pas remplies actuellement.

Pourquoi ? Parce que la politique actuelle est fondée sur le mensonge et sur la tromperie ; parce qu'elle livre l'Algérie au seul F. L. N., c'est-à-dire à une minorité activiste et totalitaire, qui va plier toute la population sous le poids inflexible de sa dictature ;

Parce qu'elle ne peut pas déboucher sur une véritable coopération de l'Algérie avec la France ; de cela, chacun d'entre nous a conscience. A ceux qui ont pu nourrir des illusions, les événements doivent avoir ouvert les yeux ;

Parce qu'elle va priver la France et l'Europe des immenses ressources sahariennes, en particulier des ressources énergétiques qui sont indispensables, non seulement à notre pays, mais à tout l'Occident européen ;

Parce que cette politique va livrer l'Algérie de demain à une démocratie populaire. Vous n'avez pas non plus d'illusion à avoir sur ce point. L'Algérie va tourner le dos à la France et à l'Occident et, inévitablement, va basculer dans le camp de l'Est.

Cette politique, qui est l'aboutissement d'un long et lourd mensonge, sera néfaste non seulement pour nous mais aussi pour nos alliés. Déjà, elle dépasse l'échec elle atteint l'ampleur d'une catastrophe, d'une catastrophe qui, inexorablement, inévitablement, aboutira dans les semaines et les mois qui viennent à d'épouvantables bains de sang.

L'opinion française, mise en condition par une propagande massive, nos alliés ne comprennent pas, ne réalisent pas encore la catastrophe qui est en train de se dérouler. Ils comprendront, hélas ! trop tard.

Aux malheurs que nous subissons, à la honte que nous éprouvons, je vous demande, messieurs du Gouvernement — ou plus exactement je demande au Pouvoir, parce que personne ne peut croire que le Gouvernement exerce réellement les attributions qui lui sont conférées par l'article 20 de la Constitution — de ne pas ajouter un nouveau malheur et une nouvelle honte.

Je vous demande, j'y reviens et j'y insiste, de ne pas abandonner au couteau des tueurs du F. L. N. les musulmans algériens qui sont restés fidèles à la France jusqu'au bout.

Ce qui a manqué à ce Pouvoir, ce qui lui manque le plus, c'est un peu de compréhension, un peu de cœur, un peu de chaleur humaine. S'il s'était manifesté d'une manière moins

inhumaine et moins hautaine ; si, au lieu de toujours parler de sévir et de châtier, il avait consenti non pas à s'abaisser, mais à descendre au niveau des hommes, à comprendre leur drame, à leur parler à cœur ouvert, comme à des hommes, le drame affreux qui se développe actuellement en Algérie n'aurait peut-être pas éclaté ; en tout cas, il n'aurait pas eu le caractère épouvantable qu'il a.

Messieurs du Pouvoir, je vous en prie, manifestez un peu de compréhension, ayez un peu de cœur à l'égard des pauvres populations algériennes de toutes conditions, de toutes origines, qu'elles soient musulmanes ou européennes. (Applaudissements à droite, au centre droit, sur certains bancs au centre et au centre gauche.)

M. le président. La parole est à M. Canat. (Applaudissements au centre droit.)

M. Edmé Canat. Monsieur le président, mes chers collègues, c'est vraisemblablement pour la dernière fois que je prends la parole à cette tribune d'une Assemblée où nous fûmes accueillis en amis il y a un peu plus de trois ans par tous ceux qu'avait réunis en son sein une même promesse faite à leurs électeurs : sauver l'Algérie française.

Hélas ! le temps a passé avec tout son cortège de reniements et de promesses oubliées et voici qu'aujourd'hui sonne à l'horloge de l'histoire l'heure de la vérité, en même temps que sonne le glas de l'Algérie française. Dans moins d'un mois, par la volonté du pouvoir, des départements, français depuis 132 ans, seront exclus de la souveraineté française. Cette magnifique province, où tout ce qui existe est l'œuvre de la France, sera remise par une véritable capitulation en des mains dont on sait trop par avance ce qu'elles en feront.

Peut-on sans se révolter admettre que soit couverte et justifiée par « le vent de l'histoire » la fuite devant un ennemi qui, incontestablement, avait été battu sur le terrain ?

« On donne son chapeau, ensuite sa veste, puis sa chemise, puis sa peau et, finalement, on perd son âme ». Mais pouvons-nous croire qu'il nous sera pardonné, à nous élus du peuple et compte tenu du mandat qu'il nous avait donné, d'avoir eu la lâcheté de consentir à la réalisation d'un tel abandon ?

Certes, nous pouvons offrir à ceux qu'on traite maintenant de « rapatriés » et qui, comme nous tous, sont des Français soit par le sang reçu, soit par le sang donné, des avions et des bateaux pour leur permettre de franchir la mer. Jamais ils n'oublieront, ceux qui sont partis avec une seule valise, tout ce qu'ils ont laissé derrière eux : leurs morts, leurs souvenirs, leurs biens.

En leur enlevant toute raison de vivre, craignons de leur donner de bonnes raisons de savoir mourir.

Je ne suis pas naïf, mes chers collègues, au point de croire que mes paroles pourront atteindre et émouvoir le pouvoir enfermé dans sa tour d'ivoire. Mais il faut que l'on sache en France et dans le monde que nous, les bradés, nous ne partageons pas l'opinion des bradeurs, que la solution qui nous est imposée est la solution la plus française.

Ce ne peut être la solution la plus française que de vouloir se décharger le plus rapidement possible, « d'une façon ou d'une autre », du fardeau de l'Algérie.

Ce ne peut être la solution la plus française que de remettre, sans garanties réelles, une minorité entre les mains d'une autre minorité qui n'a pas mis les pieds en Algérie depuis plus de sept ans, alors qu'on sait de quelles armes elle se sert pour imposer sa loi.

En effet, nul n'ignore plus aujourd'hui qu'avant même le scrutin d'autodétermination c'est en fait le F. L. N. qui peu à peu s'est substitué à l'autorité légale.

Voici ce que m'écrivait le 7 mai un conseiller général du Constantinois, dont l'exploitation agricole se trouve à 20 kilomètres de tout village :

« Monsieur le député, il a, sans doute, été porté à votre connaissance que les troupes avaient été retirées des campagnes, les gardes de fermes supprimées et qu'ainsi, en dépit des engagements pris et une fois de plus non tenus, il apparaît que les Français de souche du « bled » sont tout simplement abandonnés à la merci des bandes du F. L. N. plus ou moins contrôlées.

« Comme pour aggraver l'inquiétude de cette partie de la population et rendre la vie absolument intenable, en créant un climat psychologique désastreux, certains préfets ont décrété que les armes détenues devaient être déposées aux commissariats de police ou gendarmeries, dans les huit jours qui suivraient la publication de ces arrêtés.

« Ainsi donc, les Européens des campagnes et des petits villages se trouvent livrés, sans défense, aux bandes F. L. N. qui, contrairement aux accords d'Evian, circulent librement et en armes.

« J'ai donc l'honneur de vous demander, monsieur le député, de vouloir bien attirer l'attention des pouvoirs publics sur cette importante question qui risque d'avoir des répercussions particulièrement dramatiques. »

Oui, les Européens et les musulmans fidèles à la France se trouvent déjà à la merci du F. L. N. ou de ses bandes dites « incontrôlées ». Celles-ci les rançonnent et je n'en veux pour preuve qu'une lettre adressée par Ralli Zardi, sergent-chef de l'information de la willaya n° 1, à un agriculteur de Sigus. C'est quelque trois millions qu'on réclame à ce dernier. Il ne les a pas et comme il ne pourra, ainsi que le lui dit la lettre, rester « vivant dans le pays », alors il s'en va abandonnant son exploitation sans même attendre la récolte. Comme il est maire de son village, le conseil municipal s'en va aussi, suivi par l'instituteur. Avec eux, c'est déjà la France qui s'en va.

Le vieil Algérien que je suis ne peut maîtriser son émotion devant le drame que vit toute une population à bout de nerfs. Le 1^{er} juillet, tous ceux qui veulent quitter l'Algérie n'auront pu le faire, faute de moyens suffisants et il faudra encore de longues semaines pour qu'ils puissent gagner des lieux plus éléments. Jusque-là, c'est non pas à la force locale, mais à l'armée française de préserver toute cette population qu'une politique démoniaque a menée lentement de l'intégration à l'autodétermination, puis à la prédétermination et bientôt sans doute à l'extermination.

N'entendez-vous pas le murmure grandissant de la France réelle devant tant de malheurs, lasse d'avoir été bernée par tant de reniements ? Un jour prochain, cette France-là nous demandera des comptes. Sans pour autant recourir à des juridictions d'exception, elle trouvera les textes suffisants pour sévir contre nous tous qui, par manque de courage, n'aurons pas su la préserver d'un deuil national. (Applaudissements au centre droit et sur divers bancs à droite.)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion et vote sur la motion de censure ;

Vote (sous réserve qu'il n'y ait pas débat) du projet de loi, adopté par le Sénat (n° 911) rendant applicables aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion certaines dispositions en vigueur dans la métropole concernant la protection des mineurs (rapport n° 1634 de M. Feuillard, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ;

Suite de la discussion du projet de loi (n° 1573-1728) portant approbation du plan de développement économique et social (rapport n° 1712 de M. Marc Jacquet, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan ; avis n° 1707 de MM. Maurice Lemaire, Boscary-Monsservin, Devemy, Duvillard et Pillot, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1714 de MM. Fréville, Chapuis et Debray, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures.)

Le Chef de Service de la sténographie
de l'Assemblée nationale
RENÉ MASSON.